

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

Note: Le conseil de la MRC siège à la présente séance, soit en présentiel ou en visioconférence, tel que requis par l'arrêté numéro 2021-090 du 20 décembre 2021.

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue tenue selon la loi, en version virtuelle, le **MERCREDI 19 janvier 2022 à 19 h 34** à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

M. Luc Lalonde	, maire de Béarn
M. Bruno Boyer	, maire de Belleterre
M. Jocelyn Cardinal	, maire de Duhamel-Ouest
M. André Pâquet	, maire de Fugèreville
M. Roger Bouthillette	, maire de Guérin
M. Norman Young	, maire de Kipawa
M. Vincent Gingras	, maire de Latulipe-et-Gaboury
M. Daniel Barrette	, maire de Laverlochère-Angliers
M. Simon Gélinas	, maire de Lorrainville
M. Alexandre Binette	, maire de Moffet
M ^{me} Lyne Ash	, mairesse de Nédélec
M. Nico Gervais	, maire de Notre-Dame-du-Nord et préfet suppléant de la MRCT
M ^{me} Isabelle Coderre	, mairesse de Rémigny
M. Richard Robert	, maire de St-Bruno-de-Guigues
M. Mario Drouin	, maire de St-Édouard-de-Fabre
M. Marco Dénomme	, maire de St-Eugène-de-Guigues
M. Pierre Gingras	, maire de Témiscaming
M. Martin Lefebvre	, maire de Ville-Marie
M ^{me} Patricia Noël	, présidente du Comité municipal de Laniel et représentante du territoire non organisé

EST ABSENT :

M. Gérald Charon , maire de Laforce

TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE
DE :

M^{me} Claire Bolduc, préfète de la MRCT

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M ^{me} Katy Pellerin	,directrice du Centre de valorisation et responsable de la gestion des matières résiduelles
M ^{me} Christelle Rivest	,directrice de l'évaluation foncière et des finances
M. Daniel Dufault	,coordonnateur à l'aménagement et au développement du territoire
M ^{me} Catherine Drolet	,coordonnatrice aux communications et à la promotion du territoire
-Marchand	
M. Sami Bdiri	,greffier
M ^{me} Lyne Gironne	,directrice générale-trésorière

N. B. : Le conseil de la MRC s'est réuni en réunion privée de 18 h 30 à 19 h 28.

01-22-028

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE À 19 H 34 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours, et ce, conformément à la Loi sur la santé publique;

CONSIDÉRANT que l'état d'urgence sanitaire a été prolongé par différents décrets et qu'il est toujours effectif, à ce jour;

CONSIDÉRANT que depuis le 20 décembre 2021, les membres du conseil de la MRC doivent, autant que possible, tenir leurs séances par tout moyen leur permettant de communiquer directement entre eux et de voter de vive voix, selon les modalités prévues par l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020 (2020-049);

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit, tel qu'exigé, tenue sans la présence du public, les membres du conseil et les officiers municipaux étant autorisés, par les décrets et arrêtés ministériels actuellement en vigueur, à y être présents, à prendre part, délibérer et voter à cette séance soit en présentiel ou en visioconférence;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Martin Lefebvre
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé en ajoutant les points suivants :
 - Services Poste Canada à la section proximité des services.
 - Partage des services auprès de FQM à la section affaires municipales.
- **QUE** l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.
- **QUE** la séance soit publicisée, dès que possible, selon les règles juridiques applicables par l'un ou l'autre des arrêtés ministériels applicables.

Information

MOT DE LA PRÉFÈTE

La préfète souligne l'importance des comités de la MRC qui jouent un rôle très important dans le développement et la performance de la MRC. Par leur expertise, ces comités fournissent le soutien nécessaire à la MRC afin de réaliser ses différents mandats.

Elle salue la contribution des élus au niveau de ces comités et commissions tout en les félicitant de leur dévouement pour tous les citoyens et citoyennes de la Témiscamingue.

01-22-029

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2021

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2021 a été remise ou transmise par courriel à tous les conseillers;

CONSIDÉRANT que ce procès-verbal doit être approuvé à la séance suivante;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter, avant son approbation, une correction par l'ajout du nom de M. Vincent Gingras à liste des maires présents à ladite séance et de corriger le nom de Simon Gingras par Simon Gélinas;

Il est proposé par M. Vincent Gingras
appuyé par M^{me} Lyne Ash
et résolu unanimement

- **QUE** ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Information

LE DOSSIER « ZONE D'INTERVENTION SPÉCIALE »

En suivi à une question du maire de Notre-Dame du Nord, M. Nico Gervais, lors de la séance du mois de novembre 2021, et portant sur les Zones d'intervention spéciales (ZIS), madame Bolduc mentionne qu'une présentation par la Fédération québécoise des municipalités a eu lieu la veille et que M. Daniel Dufault y a assisté; M. Daniel Barrette, maire de Laverlochère-Angliers mentionne avoir aussi assisté à cette présentation.

Un projet de règlement sera déposé sous peu par le gouvernement. Au-delà de 400 terrains sont concernés par la ZIS au Témiscamingue. Comme il existe une période intérimaire, toute construction de résidence ou chalets est interdite, ce qui affecte le développement, alors qu'il y a pénurie de logements sur le territoire. M. Nico Gervais, maire de Notre-Dame-du-Nord stipule que plusieurs projets de construction sont actuellement sur la glace.

M. Dufault précise que la MRC participe aux travaux du bureau de projet associé à notre région. Un inventaire est en cours et une consultation se tiendra à l'été 2022 et qui se conclura par un plan d'actions.

La préfète propose de documenter davantage le dossier et que lors de la prochaine rencontre, le conseil de la MRC puisse alors produire une lettre ou statuer sur sa position par résolution.

Information

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART.150)

Aucune question de la part des citoyens n'a été reçue par courriel.

Information

SUIVI DES GRANDES PRIORITÉS 2022 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE – DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE HYDROÉLECTRIQUE COMMUNAUTAIRE – PROJET ONIMIKI

La préfète annonce aux membres du conseil qu'un accord de principe a été conclu avec la communauté Mashteuiatsh permettant à la MRCT et aux communautés de Kebaowek et de Wolf Lake de bénéficier de l'expertise de l'entreprise Groupe PEK S.E.C. et de son accompagnement dans les différentes phases menant à la réalisation du projet.

Dans ce contexte, elle souligne l'importance de créer un comité de planification et de mise en œuvre du projet ONIMIKI composé d'élus et de représentants des communautés autochtones. Ce comité interviendra à chaque étape de réalisation du projet et fournira les informations utiles à la prise de décisions par le conseil de la MRC.

Enfin, la préfète mentionne que M. Luc Lalonde et M. Pierre Gingras ont manifesté leur intérêt à siéger sur ce comité et adresse une invitation à tous les autres membres afin de proposer leur candidature.

Des membres des deux communautés seront aussi invités à se joindre au comité formé.

01-22-030

CRÉATION DU COMITÉ DE PRÉPARATION ET DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET ONIMIKI

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC a réitéré ses priorités pour l'année 2022 et que le projet Onimiki figure parmi celles-ci;

CONSIDÉRANT l'importance de ce projet pour l'avenir du Témiscamingue, dans une vision de prospérité en adéquation avec le développement de ses pôles d'excellence;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **DE PROCÉDER** à la création du comité de préparation et de mise en œuvre du projet Onimiki.
- **DE NOMMER** M^{me} Claire Bolduc, préfète, M. Luc Lalonde, maire de Béarn, M. Pierre Gingras, maire de Témiscaming et M. Bruno Boyer, maire de Belleterre, membres de ce comité.

Information

SUIVI DES GRANDES PRIORITÉS 2022 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE – LA PROXIMITÉ DES SERVICES

La préfète fait un retour sur la discussion qui a eu lieu lors d'une séance antérieure du conseil concernant le déploiement rapide des super-boîtes postales sur le territoire de la MRC et des coupures éventuelles dans des bureaux de poste locaux. Elle ajoute que la municipalité de Saint-Édouard-de-Fabre a reçu récemment une correspondance de Poste Canada annonçant une suspension temporaire des services de maître de poste dans cette municipalité.

À la suite de ces événements, plusieurs municipalités ont exprimé clairement leur crainte que des fermetures temporaires de certains bureaux de poste deviennent permanentes.

La préfète informe les membres du conseil que le député d'Abitibi-Témiscamingue, M. Sébastien Lemire, a été mis au courant de cette situation lors d'une rencontre tenue avec ce dernier et invite toutes les municipalités qui rencontrent des enjeux avec les services de Poste Canada de rapporter l'information au conseil de la MRC et à la préfète afin de documenter le dossier.

Information

ENJEU PONCTUEL | DÉMARCHE DU COMPLEXE DES EAUX PROFONDES

M. Daniel Barrette, représentant de la MRC au sein du CA du "Complexe des eaux profondes" fait état des dernières nouvelles concernant le projet d'une nouvelle infrastructure aquatique pour le centre du Témiscamingue.

Il précise que le rapport d'arpentage des deux potentiels terrains situés à Ville-Marie, destinés à accueillir la nouvelle infrastructure aquatique, sera présenté au CA du "Complexe des eaux profondes" à la fin de janvier 2022. Parallèlement un appel d'offres a été lancé afin d'obtenir des soumissions pour réaliser une étude de caractérisation environnementale et une étude géotechnique portant sur le terrain choisi.

01-22-031

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT CONCERNANT LE RÉTABLISSEMENT DE LA POPULATION DE TOULADIS AU RÉSERVOIR KIPAWA

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales*, la MRC a compétence en matière de développement local et régional;

CONSIDÉRANT l'importance économique de la pêche au touladi sur le réservoir Kipawa et que le tourisme d'aventure-nature est un des trois pôles d'excellence du Témiscamingue:

CONSIDÉRANT qu'il est encore trop tôt pour voir les impacts du projet pilote de réensemencement de touladis, débuté en 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Marco Dénommé
appuyé par M. Richard Robert
et résolu majoritairement

- **QUE** la MRC poursuive son financement au projet pilote de réensemencement de touladis au réservoir Kipawa pour un montant de 6000 \$ par année, durant 4 ans (payé à même les surplus accumulés (non affectés) du TNO évalués à 511 249 \$ au 31 décembre 2020).
- **QUE** la préfète soit autorisée à signer l'entente de partenariat avec le MFFP.

Enregistrement du vote :		
	Nombre	Population
Pour	17	13 952
Contre	1	464
M. Norman Young (Kipawa) vote contre la résolution et enregistre sa dissidence.		
Résolution adoptée à la majorité		
N. B. :		
Une décision positive nécessite la double majorité des membres présents, nombre et population (art. 201, LAU). En cas d'égalité, la décision est négative (art. 197, LAU).		

Les membres du conseil demandent qu'un rapport présentant les résultats de l'actuel projet pilote leur soit déposé.

Règlement
numéro
211-01-2022

ADOPTION DU RÈGLEMENT 211-01-2022 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 193-05-2018 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DE LA PRÉFÈTE DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.R.Q., c. E-15.1.0.1), toute municipalité doit, avant le 1er mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion et présentation d'un projet de règlement a été donné à la séance ordinaire du 15 décembre 2021 par la préfète;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été donné par la directrice générale-trésorière au journal et publié au journal « le Reflet témiscamien » le 21 décembre 2021, résumant le contenu du projet de règlement et indiquant le lieu, la date et l'heure de la séance où le règlement doit être adopté, laquelle séance ne doit pas être tenue avant le 7ième jour après la publication de cet avis public;

CONSIDÉRANT que les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.R.Q., c. E-15.1.0.1) ont été respectées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Claire Bolduc
appuyée par M^{me} Isabelle Coderre
et résolu unanimement

- **D'ADOPTER** le règlement no 211-01-2022 édictant le Code d'éthique et de déontologie de la préfète de la MRC de Témiscamingue.

01-22-032

AVIS DE MOTION POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DU TERRITOIRE NON ORGANISÉ (NO. 043-07-1991) : ABROGATION DES ARTICLES SUR LES TRAVAUX PERMIS SUR LA RIVE ET DANS LE LITTORAL

Monsieur M. Alexandre Binette, conseiller de comté, donne avis de motion qu'un règlement modifiant le règlement de zonage du territoire non organisé (no. 043-07-1991) sera soumis au conseil pour adoption à une prochaine séance.

Le but du règlement est d'abroger les articles portant sur les travaux permis sur la rive et dans le littoral (articles remplacés par un règlement provincial à partir du 1er mars 2022). Pour les citoyens, il n'y a aucun changement. Les règles restent les mêmes : distances entre le lac et les bâtiments, dimensions des quais privés, etc.

01-22-033

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE DU TERRITOIRE NON ORGANISÉ : ABROGATION DES ARTICLES SUR LES TRAVAUX PERMIS SUR LA RIVE ET DANS LE LITTORAL (ADOPTION DU PREMIER PROJET)

Premier projet de règlement numéro 213-02-2022
Modifiant le règlement de zonage numéro 043-07-1991

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, à partir du 1er mars 2022, d'un règlement provincial sur les travaux permis sur la rive et dans le littoral et sa primauté sur les règlements locaux;

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement a été précédé d'un avis de motion donné lors d'une séance du conseil tenue le 21 janvier 2022, conformément à l'article 445 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Nico Gervais
appuyé par M. Marco Dénomme
et résolu unanimement

- **D'ADOPTER** ce premier projet de règlement conformément à l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Les modifications suivantes seront apportées au règlement de zonage numéro 043-07-1991 :

Article 1 : Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 : Les articles 4.13 (définitions) et 4.14 (rives et littoral) sont abrogés.

Article 3 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté lors d'une séance du conseil tenue le
_____ 2022.

Claire Bolduc
Préfète

Lyne Gironne
Directrice générale-trésorière

Règlement
numéro
212-01-2022

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 169-06-2014 (SÉCURITÉ, PAIX ET ORDRE EN TNO) ET LE RÈGLEMENT NO. 167-06-2014 (CIRCULATION ET STATIONNEMENT EN TNO)

CONSIDÉRANT les pouvoirs donnés par la Loi sur les compétences municipales, en termes de transport, d'environnement, de sécurité, de nuisances, de paix, d'ordre, de bon gouvernement, de bien-être général de la population et de transport;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 7 et suivants de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, la MRC exerce les pouvoirs de municipalité locale pour le territoire non organisé et que le comité municipal de Laniel a demandé ces modifications ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné le 15 décembre 2021 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **QUE** les modifications suivantes soient apportées au règlement no. 169-06-2014 et au règlement no. 167-06-2014:

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

L'article suivant est ajouté au règlement 169-06-2014 :

31.1 TROUBLER LA PAIX (7)

La circulation et le stationnement de véhicules motorisés (motocyclette, véhicule tout terrain, motoneige, voiture et camion) sont interdits dans les sentiers de ski de fond et de raquette de Laniel, sauf dans les endroits spécifiquement désignés où une signalisation appropriée le permet. Malgré ce qui précède, les véhicules de patrouille et d'entretien opérés par le comité municipal de Laniel ou ses mandataires, ainsi que les véhicules d'urgence sont autorisés pour l'amélioration et l'entretien des sentiers et pour toute intervention visant la santé et la sécurité des usagers. Le plan des sentiers est en annexe.

Article 3

L'article 41 (du règlement 169-06-2014) portant sur les amendes est modifié pour préciser que, relativement aux articles 13, 31 et 31.1, l'amende est fixée à 300\$.

Article 4

L'article 21 (du règlement 167-06-2014) portant sur les amendes est modifié pour préciser que, relativement à l'article 5, l'amende est fixée à 300\$.

Article 5

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ lors de la séance du conseil de la MRC de Témiscamingue tenue le _____ 2022.

Claire Bolduc, préfète

Lyne Gironne, d.g.-trésorière

Information

RAPPORT D'ACTIVITÉS – ÉVOLUTION MENSUELLE DES COÛTS ET DES VOLUMES DU RECYCLAGE, DES DÉCHETS ET DU COMPOSTAGE À L'ÉCOCENTRE

Le conseil de la MRC prend acte du rapport d'activités faisant état de l'évolution mensuelle des coûts et des volumes du recyclage, des déchets et du compostage à l'Écocentre ainsi que du tableau sur les poids de déchets par municipalité.

01-22-034

OCTROI DE CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON D'UN CAMION NEUF DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES À CHARGEMENT LATÉRAL (PROJET NO 09-2021)

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public n° 09-2021, autorisé par le conseil de la MRC le 15 septembre 2021, résolution n° 09-21-369, concernant l'achat d'un nouveau camion de collecte;

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue a demandé des soumissions pour la fourniture et la livraison d'un camion neuf de collecte des matières résiduelles à chargement latéral et que l'ouverture de celles-ci s'est effectuée le 20 décembre 2021 à 15 h au bureau de la MRC de Témiscamingue;

CONSIDÉRANT que trois soumissions ont été déposées, soit une par le Centre du Camion Amos inc. pour un montant de 409 572,68 \$, une seconde par l'entreprise Clément Chrysler Dodge ltée pour un montant de 394 970 \$ et une troisième par le Groupe Environnemental Labrie pour un montant de 359 370 \$, toutes trois avant taxes;

CONSIDÉRANT la conformité des soumissions reçues aux dispositions du devis de soumission (cahier des charges) du 8 novembre 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) du 14 janvier dernier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Jocelyn Cardinal
et résolu unanimement

- **D'OCTROYER** au Groupe Environnemental Labrie, étant le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et la livraison du camion neuf de collecte des matières résiduelles à chargement latéral, selon les dispositions de l'appel d'offres et du devis de soumission de la MRCT, au montant de 413 185,66 \$ (taxes incluses).

La préfète et la directrice générale-trésorière, sont par les présentes autorisées à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, les documents nécessaires à cette fin.

Le devis de soumission, les soumissions reçues, ainsi que la présente résolution tiennent lieu de contrat entre le Groupe Environnemental Labrie et la MRC de Témiscamingue.

Le montant nécessaire pour l'acquisition du camion sera pris à même le fonds d'immobilisation pour le remplacement des camions de collecte.

01-22-035

RECOMMANDATION DU CAGE - ACQUISITION D'UNE GRATTE À NEIGE POUR LE LOADER

CONSIDÉRANT la superficie du terrain du Centre de valorisation (CVT) à déneiger, incluant la nouvelle plateforme pour le bois, etc.;

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été demandées auprès de l'entreprise Stongco pour l'acquisition d'une gratte à neige pour le loader (chargeur) afin de diminuer le temps requis pour déneiger tout le site;

CONSIDÉRANT que le coût pour une gratte extensible et réversible (GRATTEX) est de l'ordre de 23 775,00 \$ (délai de livraison : 6 à 7 semaines) et qu'une gratte fixe avec lame de recul (GRYB) coûte 11 221,28 \$ (délai de livraison : de 5 à 7 jours ouvrables);

CONSIDÉRANT que la gratte de marque GRYB répondrait aux besoins du CVT;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) du 14 janvier dernier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Norman Young
appuyé par M^{me} Isabelle Coderre
et résolu unanimement

- **D'ACQUÉRIR** la gratte à neige fixe avec lame de recul de marque GRYB, auprès de l'entreprise Strongco, au coût de 12 901,66 \$, taxes incluses.

Le montant nécessaire pour l'acquisition de cette gratte sera pris à même le poste budgétaire pour le loader.

01-22-036

PROGRAMME DE SUBVENTION AU TRANSPORT ADAPTÉ : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2022

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue a confié à la Corporation de transport adapté du Témiscamingue (CTAT), organisme délégué, l'organisation du transport

adapté pour toutes les municipalités des secteurs Nord, Est et Centre depuis 1987, et la gestion de ce service;

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue a adopté les prévisions budgétaires 2022 (incluant la contribution des usagers), par résolution, à sa réunion du 21 septembre 2021;

CONSIDÉRANT que pour le transport adapté, la MRC de Témiscamingue prévoit contribuer, en 2021, pour une somme de 56 750 \$;

CONSIDÉRANT qu'en 2020, 6 245 déplacements ont été effectués par ce service et qu'il est prévu d'en effectuer 10 000 déplacements en 2021;

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue est aussi éligible à une aide financière dans le cadre du Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes, laquelle vient compenser les pertes financières en revenus d'usagers, revenus publicitaires, subventions, en plus des dépenses supplémentaires liées à la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que parmi les modalités du Programme de subvention au transport adapté – volet 1, une résolution doit être adoptée contenant certaines informations du service des transports, lesquelles sont nécessaires au ministère des Transports du Québec pour prise de décision;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Alexandre Binette
appuyé par M. Pierre Gingras
et résolu unanimement

- **DE CONFIRMER** au ministère des Transports du Québec l'engagement de la MRC de Témiscamingue de contribuer financièrement pour un minimum de 20% du budget de référence.
- **DE DEMANDER** au ministère des Transports du Québec de lui octroyer une contribution financière de base de 225 523 \$ dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté – volet 1, pour l'année 2021.
- **D'ADOPTER** le plan de transport ci-annexé.
- **D'AJOUTER** à cette subvention de base une allocation spécifique pour les déplacements hors territoire et pour l'augmentation d'achalandage s'il y a lieu.
- **D'AUTORISER** la préfète et/ou la directrice générale-trésorière à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.
- **DE TRANSMETTRE** copie de la présente résolution au ministère des Transports du Québec.

01-22-037

PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF – VOLET 2 : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2022

CONSIDÉRANT que la MRC a mis sur pied un service de transport collectif avec réservation sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la MRC désire poursuivre la prestation de services en matière de transport collectif;

CONSIDÉRANT l'entente relative à l'exploitation d'un service de transport collectif confié au Baladeur;

CONSIDÉRANT qu'en 2020, 2 388 déplacements ont été effectués par ce service et qu'il est prévu d'en effectuer 10 000 déplacements en 2021;

CONSIDÉRANT que pour les services de transport collectif, la MRC prévoit contribuer, en 2021, pour une somme de 38 250 \$;

CONSIDÉRANT que la participation prévue des usagers est de 18 000 \$ en 2021;

CONSIDÉRANT que le total des dépenses admissibles est de 316 100 \$ en 2021;

CONSIDÉRANT que ces données proviennent des prévisions budgétaires 2021 et que les états financiers viendraient les appuyer;

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté est aussi éligible à une aide financière dans le cadre du Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes, laquelle vient compenser les pertes financières en revenus d'usagers, revenus publicitaires, subventions, en plus des dépenses supplémentaires liées à la pandémie de la COVID-19;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M^{me} Lyne Ash
et résolu unanimement

- **DE S'ENGAGER** à effectuer environ 10 000 déplacements au cours de l'année 2021.
- **DE CONFIRMER** la participation financière du milieu (MRC et usagers) au transport collectif régional pour un montant de 56 250 \$.
- **DE DEMANDER** au ministère des Transports du Québec : de lui octroyer une aide financière pour 2021 de 100 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif pour 2021 – volet 2 / Aide financière au transport collectif régional; que tout ajustement ultérieur auquel la Municipalité régionale de comté pourrait avoir droit pour l'année 2021, lui soit versé à la suite du dépôt des états financiers et du rapport d'exploitation 2021.
- **D'AUTORISER** la préfète et/ou la directrice générale-trésorière à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.
- **DE TRANSMETTRE** copie de la présente résolution au ministère des Transports du Québec.

(Réf. : C. M., article 123 – Règlement no 187-01-2017 adopté le 18 janvier 2017).

« Composé de la préfète, du préfet suppléant et de quatre autres membres du conseil. La composition du C. A., à l'exception de la préfète, est établie selon les secteurs géographiques. Le conseil peut, quand bon lui semble, remplacer tout membre du comité. »

Équipe (2020) nommée le 18 décembre 2019 :

- Préfète, M^{me} Claire Bolduc, élue au suffrage universel, le 5 novembre 2017 pour un mandat de quatre ans;
- Préfet suppléant, M. Daniel Barrette, maire de Laverlochère, nommé le 18 décembre 2019 (secteur Centre);
- M. Simon Gélinas, maire de Lorrainville (secteur Centre);
- M. Brun Boyer, maire de Belleterre (secteur Est);
- M^{me} Carmen Côté, mairesse de Saint-Brun-de-Guigues (secteur Nord);
- M. Yves Ouellet, maire de Témiscaming (secteur Sud).

Autres fonctions du comité administratif :

- Comité multiressource (Gestion du Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux).

Des représentants de l'UPA et du Syndicat des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue se joignent au C. A. pour l'occasion.

La préfète et le préfet suppléant sont d'office membres du comité administratif (C. A.). Il est convenu d'assurer au C. A. une représentation de chacun des secteurs géographiques de la MRC, dont deux pour le secteur Centre.

Mise en nomination du représentant du secteur Est :

- M. Bruno Boyer, maire de Belleterre
- Proposé par M. Alexandre Binette
- Appuyé par M. Marco Dénommmé
- M. Boyer accepte.

Mise en nomination du représentant du secteur Sud :

- M. Norman Young, maire de Kipawa
- Proposé par M. Pierre Gingras
- Appuyé par M. Marco Dénommmé
- M. Young accepte.

Mise en nomination du représentant du secteur Centre :

- M. Martin Lefebvre, maire de Ville-Marie
- Proposé par Mme Isabelle Coderre
- Appuyée par M. Pierre Gingras

- M. Daniel Barrette, maire de Laverlochère-Angliers
- Proposé par M. Luc Lalonde
- Appuyé par M. Bruno Boyer

- M. Simon Gélinas, maire de Lorrainville
- Proposé par M. Daniel Barrette
- Appuyé par M. Luc Lalonde

Il y a donc élections pour les représentants du secteur centre. Les membres du conseil sont invités à voter, en secret, via l'application

Doodle. Au terme du vote, Messieurs Barrette et Gélinas sont nommés représentants du secteur centre au sein du comité administratif.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Marco Dénommé
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- **D'ÉTABLIR** comme suit la composition du comité administratif de la MRC de Témiscamingue :
 - Préfète, M^{me} Claire Bolduc, élue au suffrage universel, le 7 novembre 2021 pour un mandat de quatre ans;
 - Préfet suppléant, M. Nico Gervais, maire de Notre-Dame-du-Nord, nommé le 15 décembre 2021 (secteur nord);
 - M. Bruno Boyer, maire de Belleterre (secteur Est);
 - M. Norman Young, maire de Kipawa (secteur Sud).
 - M. Daniel Barrette, maire de Laverlochère-Angliers (secteur Centre);
 - M. Simon Gélinas, maire de Lorrainville (secteur Centre);

01-22-039

NOMINATION DES REPRÉSENTANTS POUR LES ANNÉES 2022 ET 2023 - NOMINATION DES MEMBRES SUR LES COMITÉS OBLIGATOIRES DE LA MRC

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue a six comités obligatoires et actifs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Alexandre Binette
appuyé par M. Vincent Gingras
et résolu unanimement

- **DE NOMMER** pour les deux prochaines années, les personnes suivantes sur les comités obligatoires et actifs suivants :

1. Représentants à la Société de développement du Témiscamingue (SDT) :

- M. Pierre Gingras, maire de Témiscaming (conseil d'administration);
- M. Bruno Boyer, maire de Belleterre (commission finance).

2. Représentante à Para-Transport ainsi qu'à la Corporation du transport adapté du Témiscamingue (CTAT) créée en 1987 et Le Baladeur (fusionné en 2014) :

- M. Martin Lefebvre, maire de Ville-Marie.

3. Représentants à l'Organisme de bassin versant du Témiscamingue créé en 2009 :

- M. Jocelyn Cardinal, maire de Duhamel-Ouest;
- M. Richard Robert, maire de St-Bruno-de-Guigues.

4. Représentants au conseil d'administration de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Témiscamingue (ARMVFPT) créée en 1996 :

- M. Roger Bouthillette, maire de Guérin;
- M. Daniel Barrette, maire de Laverlochère-Angliers.

5. Représentant au Groupe de gestion intégrée des ressources (GIR) créé en 2007:

- M. Daniel Dufault, coordonnateur au service d'aménagement de la MRCT.

6. Représentants à la Société d'aménagement et d'exploitation du parc linéaire Témiscamingue (SAEPLT) :

- M. Daniel Dufault, coordonnateur au service d'aménagement de la MRCT.

01-22-040

NOMINATION DES REPRÉSENTANTS POUR LES ANNÉES 2022 ET 2023 - NOMINATION DES MEMBRES SUR LES COMITÉS FACULTATIFS

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue a huit comités facultatifs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Vincent Gingras
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- **DE NOMMER** pour les deux prochaines années, les personnes suivantes sur les comités facultatifs suivants :

1) Représentant à Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue (LSAT) :

- M. Vincent Gingras, maire de Latulipe-et-Gaboury.

2) Représentante à la Persévérance scolaire et réussite éducative:

- M^{me} Véronic Beaulé, agente de développement culturel.

3) Représentant au Conseil d'administration de la Société de l'eau souterraine de l'Abitibi-Témiscamingue :

- Aucun représentant désigné.

4) Représentant au Conseil régional de l'environnement (CREAT):

- M. Alexandre Binette, maire de Moffet

5) Représentant de la Table régionale de la faune :

- M. Jocelyn Cardinal, maire de Duhamel-Ouest

6) Représentants au Comité de gestion du changement :

- M. Simon Gélinas, maire de Lorrainville
- M. Martin Lefebvre, maire de Ville-Marie

7) Corporation de développement de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle du Témiscamingue

- M^{me} Claire Bolduc, préfète (pour le conseil d'administration)
- M. Chaibou Achirou, directeur à l'aménagement et au développement du territoire (comité technique)

8) Représentant au Complexe des eaux profondes :

- M. Daniel Barrette, maire de Laverlochère-Angliers

01-22-041

NOMINATION DES REPRÉSENTANTS POUR LES ANNÉES 2022 ET 2023 - NOMINATION DES MEMBRES SUR LES COMITÉS INTERNES OU FINANCÉS PAR LA MRC

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue a dix-huit comités internes ou financés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **DE NOMMER** pour les deux prochaines années, les personnes suivantes sur les comités internes ou financés suivants :

1) Représentant au Centre d'appels d'urgence 9-1-1 de l'Abitibi-Témiscamingue (CAUAT) créé en février 2005:

- M. Bruno Boyer, maire de Belleterre.

2) Représentant au Comité opérationnel du Centre d'appels d'urgence 9-1-1 de l'Abitibi-Témiscamingue (CAUAT):

- M. Pierre Bélanger, représentant des directeurs de service incendie.

3) Représentant au conseil d'administration de la Gestion de l'inforoute régionale Abitibi-Témiscamingue (GIRAT) (large bande) créée en mars 2005:

- M. Alexandre Binette, maire de Moffet.

4) Représentants au Groupe d'animation du milieu municipal et économique (GAMME), créé par le conseil de la MRC de Témiscamingue le 21 septembre 2005:

- M^{me} Claire Bolduc, préfète de la MRCT;
- M. Luc Lalonde, maire de Béarn;
- M. Simon Gélinas, maire de Lorrainville;
- M. Richard Robert, maire de St-Bruno-de-Guigues;
- M^{me} Josée Rivard, directrice générale de Belleterre;
- M^{me} Claudette Lachance, directrice générale de Fugèreville;
- M^{me} Susie Trudel, directrice générale du CML;
- M^{me} Lyne Gironne, directrice générale –trésorière de la MRCT;
- M^{me} Véronic Beaulé, agente de développement culturel.

5) Représentants du Comité économique de la MRC de Témiscamingue:

- M^{me} Claire Bolduc, préfète;
- M. Luc Lalonde, maire de Béarn;
- M. Daniel Barrette, maire de Laverlochère-Angliers;
- M. Pierre Gingras, maire de Témiscaming;
- M. Martin Lefebvre, maire de Ville-Marie;
- M^{me} Lyne Gironne, directrice générale-trésorière;
- M. Daniel Bourgault, président de la Société de développement du Témiscamingue;
- M^{me} Nadia Bellehumeur, directrice générale de la Société de développement du Témiscamingue.

6) Représentants au Comité municipal agricole et agroalimentaire :

- M^{me} Claire Bolduc, préfète;
- M. André Pâquet, maire de Fugèreville;

- M^{me} Carole Lafrenière, représentant(e) des citoyens;
- M^{me} Anny Roy, productrice maraîchère en serre (St-Bruno-de-Guigues) / L'Éden rouge;
- M. Yan Gaudet, producteur acéricole (Duhamel-Ouest);
- M. Michel Robert, producteur laitier et céréalier (Saint-Eugène-de-Guigues);
- M. Yves Marcoux, producteur bovin et biologique (Nédélec);
- M^{me} Nadia Bellehumeur, membre de soutien au sein du comité, DG à la SDT;
- M^{me} Hannatou Tankary, membre de soutien au sein du comité et agente de développement de la MRCT.

7) Représentants au Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) créé le 20 septembre 2006:

- M. Luc Lalonde, maire de Béarn – représentant du secteur Centre;
- M. André Pâquet, maire de Fugèreville – représentant du secteur est;
- M. Roger Bouthillette, maire de Guérin – représentant du secteur nord;
- M. Norman Young, maire de Kipawa – représentant du secteur sud;
- M. Mario Drouin, maire de St-Édouard-de-Fabre – représentant du secteur Centre;
- M. Marco Dénomé, maire de St-Eugène-de-Guigues – représentant du secteur centre;
- M^{me} Josée Rivard, directrice générale – représentante du secteur est;
- M. Hamza Bouhired, directeur des travaux publics de Témiscaming – représentant du secteur sud;
- M^{me} Lyne Gironne, directrice générale-trésorière de la MRCT;
- M^{me} Katy Pellerin, directrice du Centre de valorisation et responsable de la gestion des matières résiduelles de la MRCT;
- M. Richard Pétrin, coordonnateur du service de collecte sélective de la MRCT.

8) Représentants au Comité de sécurité incendie :

- M. André Pâquet, maire de Fugèreville, pour le secteur est;
- M. Mario Drouin, maire de Saint-Édouard-de-Fabre pour le secteur Centre;
- M. Marco Dénomé, maire de Saint-Eugène-de-Guigues, pour le secteur Centre et hors RISIT;
- M. Pierre Gingras, maire de Témiscaming, pour le secteur sud;
- M. Luc Turcotte, administrateur de la RISIT
- M. Alain Rouleau, pompier, pour le secteur Centre et hors RISIT;
- M. Jacquelin L'Heureux, pompier, pour le secteur est;
- M. Joey Gaudet, pompier, pour le secteur nord;
- M. Pierre Bélanger, pompier, pour le secteur sud;
- M. Richard Lefebvre, directeur adjoint de la RISIT;
- Chargé de projet en sécurité incendie de la MRCT.

9) Représentants au Comité de sécurité publique créé le 17 décembre 2008, concernant les priorités d'action et les activités à la Sûreté du Québec :

- M^{me} Claire Bolduc, préfète de la MRCT;
- M. Jocelyn Cardinal, maire de Duhamel-Ouest – secteur Centre;
- M^{me} Lyne Ash, mairesse de Nédélec – secteur nord;
- M. Marco Dénomé, maire de Saint-Eugène-de-Guigues – secteur Centre;
- M. Bruno Boyer, maire de Belleterre – secteur est.

10) Représentants au Comité de lien autochtone créé le 25 novembre 2009:

- M^{me} Claire Bolduc, préfète de la MRCT;
- M^{me} Patricia Noël, présidente du Comité municipal de Laniel;
- M. Nico Gervais, maire de Notre-Dame-du-Nord;
- M. Alexandre Binette, maire de Moffet.

11) Représentante à Communication-Témiscamingue, créé le 20 octobre 2010 et comité de vigie Internet haute vitesse au Témiscamingue:

- M^{me} Lyne Gironne, directrice générale-trésorière de la MRCT

12) Représentante MRC/Ville amie des aînés :

- M^{me} Claire Bolduc, Préfète

13) Représentante à la Corporation Augustin-Chénier (RIFT) :

- M^{me} Lyne Ash, mairesse de Nédélec

14) Représentante à Tricentris :

- M^{me} Claire Bolduc, Préfète

15) Représentants à la Commission culturelle :

- M. Réal Couture, président (secteur centre);
- M^{me} Christine Nadeau, Arts de la scène;
- M^{me} Maria Tremblay, Arts visuels;
- M. Mathieu Bourque, Patrimoine et histoire;
- M^{me} Nadia Bellehumeur, Lettres;
- M^{me} Amélie Cordeau, Diffusion;
- M^{me} Lyne Gagnon, Artiste;
- M^{me} Édith Laperrière, Jeune;
- M^{me} Marie-Jo Morin, Tourisme;
- M^{me} Marie-Pier Valiquette, Secteur sud;
- M^{me} Cathy Fraser, Secteur nord;
- M^{me} France Marion, secteur est;
- Autochtone : vacant;
- M^{me} Véronic Beaulé, agente de développement culturel.

16) Comité aviseur en accueil, rétention et attractivité du territoire :

- M^{me} Claire Bolduc, préfète;
- M. Luc Lalonde, maire de Béarn;
- M. Vincent Gingras, maire de Latulipe-et-Gaboury;
- M^{me} Isabelle Coderre, mairesse de Rémigny;
- M. Pierre Gingras, maire de Témiscaming;
- M. Robin-Pierre Bergeron, représentant milieu emploi;
- M^{me} Édith Kpodékon, représentante immigrant;
- M^{me} Marion Hallée, représentante attraction-rétention;
- M. Guillaume Gonzalez, représentant attraction-rétention;
- M^{me} Jacqueline Simone Londo, ressource du MIFI;
- M^{me} Catherine Drolet-Marchand, membre de soutien;
- M^{me} Martine Audet, membre de soutien.

17) Comité aviseur en tourisme :

- M. Vincent Gingras, maire de Latulipe-et-Gaboury;
- M. Simon Gélinas, maire de Lorrainville;
- M^{me} Lyne Ash, mairesse de Nédélec;
- M^{me} Patricia Noël, présidente du Comité municipal de Laniel;
- M. Pierre Gingras, maire de Témiscaming;
- M^{me} Hélène Lessard, représentante restauration et agro-transformation;

- M^{me} Nathalie Goulet, représentante hébergement;
- M^{me} Marie-Pier Valiquette, représentante Mémoires des chemins d'eau et kiosque touristique;
- M. Danny Laperrière, représentant du milieu économique;
- M^{me} Carine Bergeron, représentante Aventure-Nature;
- M^{me} Lysandre Rivard, membre de soutien.

18) Planification stratégique du Témiscamingue

- Claire Bolduc, préfète;
- Lyne Gironne, directrice générale.

01-22-042

NOMINATION DES REPRÉSENTANTS POUR LES ANNÉES 2022 ET 2023 - NOMINATION DES MEMBRES SUR LES COMITÉS RÉGIONAUX ET PROVINCIAUX

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue fait partie de trois comités régionaux et provinciaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Lyne Ash
appuyé par M. Marco Dénommé
et résolu unanimement

- **DE NOMMER** pour les deux prochaines années, les personnes suivantes sur les comités provinciaux et régionaux suivants :

1) Représentantes à la Conférence des préfets d'Abitibi Témiscamingue créée le 31 mars 1989:

- Préfète de la MRCT (d'office) ainsi que la directrice générale-trésorière, de la MRCT

2) Représentants à Instance de concertation régionale (Comité consultatif régional):

- Aucune nomination car ce comité a été aboli.

3) Représentante à la Fédération québécoise des municipalités (FQM):

- M^{me} Claire Bolduc, préfète de la MRCT

4) Représentantes au congrès de la FQM:

- M^{me} Claire Bolduc, préfète;
- M^{me} Lyne Gironne, directrice générale-trésorière.

01-22-043

NOMINATION DES REPRÉSENTANTS POUR LES ANNÉES 2022 ET 2023 SUR LES COMITÉS OBLIGATOIRES, MAIS INACTIFS

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue a trois comités obligatoires et inactifs de la MRC de Témiscamingue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **DE NOMMER** pour les deux prochaines années, les personnes suivantes sur les comités obligatoires et inactifs suivants :

1) Délégués (CM, article 129 – préfet et deux membres):

- M^{me} Claire Bolduc, préfète, d'office;
- M^{me} Lyne Ash, mairesse de Nédélec;
- M. Marco Dénomme, maire de St-Eugène-de-Guigues.

2) Substituts aux délégués:

- M. Vincent Gingras, maire de Latulipe-et-Gaboury;
- M. Simon Gélinas, maire de Lorrainville;
- M^{me} Isabelle Coderre, mairesse de Rémigny.

3) Représentants au Comité consultatif agricole (CCA):

- **Représentant du conseil de la MRCT** : M. Mario Drouin, maire de St-Édouard-de-Fabre
- **Représentants de l'UPA** : à suivre
- **Résident de la MRCT** : à suivre
- **Personne-ressource** : M. Daniel Dufault, coordonnateur au service d'aménagement de la MRCT

01-22-044

APPROBATION DE LA RÉPARTITION DES SOMMES PAYABLES À LA MRCT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022 EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 209-12-2021

CONSIDÉRANT le règlement no 209-12-2021 intitulé « Règlement déterminant la répartition des quotes-parts (budget) pour l'exercice financier 2022 et les contributions des municipalités ainsi que les territoires non organisés » adopté par le conseil, à sa séance du 15 décembre 2021;

CONSIDÉRANT l'article 976 du Code municipal;

CONSIDÉRANT le projet de répartition aux municipalités remis à chacun des membres du conseil, tel que décrit au tableau « Affectation de la répartition des taxes, quotes-parts et contributions par fonctions et activités »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Lyne Ash
appuyée par M. Jocelyn Cardinal
et résolu unanimement

- **QUE** la répartition des sommes payables à la MRCT, pour l'exercice financier 2021, en vertu du règlement no 209-12-2021 (Budget 2022), adopté par le conseil de la MRC de Témiscamingue le 15 décembre 2021, soit approuvée, telle que présentée par la directrice générale-trésorière.
- **QUE** copie certifiée de cette répartition soit transmise au bureau de chaque municipalité locale avant le 1er mars 2022.

01-22-045

TOURISME ABITIBI-TÉMISCAMINGUE: APPUI POUR LA NOMINATION D'UN MEMBRE REPRÉSENTANT LE TÉMISCAMINGUE SUR LEUR CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSIDÉRANT que l'organisme régional, Tourisme Abitibi-Témiscamingue sollicite la MRC de Témiscamingue pour la nomination d'un représentant du territoire pour siéger sur leur conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC déplore l'attitude des administrateurs de ce même organisme qui impose un choix auprès du Conseil de la MRC après avoir agi de manière à exclure la personne nommée par le Conseil antérieurement;

CONSIDÉRANT qu'en dépit de la procédure habituelle instaurée au sein du conseil de la MRC, voulant que toute recommandation doive émaner des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Pierre Gingras
appuyé par M. Alexandre Binette
et résolu majoritairement

- **DE RECOMMANDER** Madame Anny Roy, propriétaire de l'entreprise « L'Eden rouge » de Saint-Bruno-de-Guigues, représentante du Témiscamingue au sein du conseil d'administration de Tourisme Abitibi-Témiscamingue.

Enregistrement du vote :		
	Nombre	Population
Pour	13	11 199
Contre	5	3 217

Messieurs Luc Lalonde (Béarn), Bruno Boyer (Belleterre), Daniel Barrette (Laverlochère-Angliers), Nico Gervais (Notre-Dame-du-Nord) et Madame Isabelle Coderre (Rémigny) votent contre la résolution et enregistrent leur dissidence.

Résolution adoptée à la majorité

N. B. :

Une décision positive nécessite la double majorité des membres présents, nombre et population (art. 201, LAU). En cas d'égalité, la décision est négative (art. 197, LAU).

Les membres du Conseil ayant voté contre la résolution mentionnent que leur position n'est pas en lien avec la nomination de M^{me} Anny Roy, mais davantage sur l'attitude cavalière de Tourisme Abitibi-Témiscamingue, alors qu'à sa séance du 21 octobre 2020, le Conseil de la MRC avait nommé Mme Claire Bolduc, représentante du Témiscamingue pour siéger au conseil d'administration de l'organisme. Celui-ci avait alors procédé à des changements à ses règlements généraux pour exclure tout élu au sein de leur conseil d'administration, provoquant un affront pour le Témiscamingue en particulier et envers la fonction « d'élus municipal » de façon plus globale.

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue (MRCT), par son mandat, soutient l'entrepreneuriat de même que le développement local et régional;

CONSIDÉRANT que l'entente relative au Fonds Régions Ruralité (FRR) conclue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC vient appuyer la MRC dans ces champs de compétences;

CONSIDÉRANT que le rapport adopté à la séance du conseil de la MRC le 15 septembre 2021 ne respectait pas les exigences prévues à l'annexe B comprises dans l'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue (MRCT);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'ADOPTER** le rapport du Fonds Régions Ruralité du 1^{er} avril au 31 décembre 2020, tel que recommandé.

Information

SUIVI | COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRCT

Le Conseil de la MRC a pris acte du projet du procès-verbal de la séance du 12 janvier 2022 du comité administratif.

Information

AFFAIRES MUNICIPALES – OFFRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉDOUARD-DE-FABRE

M. Mario Drouin, propose aux municipalités intéressées de présenter une demande conjointe de services auprès de la FQM afin de réaliser des économies au niveau des coûts portant sur une étude salariale pour les municipalités. Dans cette optique la municipalité de St-Édouard-de-Fabre partagera l'offre de services reçue de la FQM avec les autres municipalités qui décideront par la suite de l'adhésion (ou non) à cette démarche.

Information

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point n'est inscrit à cette section.

Information

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150)

La présente séance se tenant à huis clos, aucune question traitée, en l'absence d'assistance.

01-22-047

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés ;

Il est proposé par M. Pierre Gingras
appuyé par M. Richard Robert
et résolu unanimement

- **QUE** l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochain conseil de la MRC : 16 février 2022.

Il est 22 h 06.



Claire Bolduc, préfète



Lyne Gironne, directrice générale -
trésorière

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.

